

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 13 février 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_004

OBJET : CHARTE DE L'ACHAT PUBLIC DURABLE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

L'an deux mil vingt quatre et le 13 février, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **7 février 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guéno­lé JAN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Catherine CAMI, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à M. Pascal LABADIE, Mme Marie-Laure PIROTH donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Isabelle TARIS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Absente :

Mme Seynabou GUEYE

Secrétaire de la séance : Olivier GOUDICHAUD

Monsieur Pierre OUALLET expose :

Réduire son empreinte sur l'environnement, que l'on soit un particulier, une entreprise ou une administration, est nécessaire pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Tous les efforts comptent : d'environ 9 tonnes de CO2 émises par an et par personne à un objectif de 2 tonnes, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir.

Les Françaises et les Français sont nombreux à multiplier les démarches individuelles pour limiter leurs émissions de gaz à effets de serre. Mais ils ne sont pas les seuls à pouvoir agir. La responsabilité des collectivités territoriales est d'autant plus importante que leurs domaines d'action sont nombreux : énergies, mobilités, habitat, nature, gestion des déchets et des ressources, etc.

À Bègles, un premier « bilan carbone de territoire » confirme que nos politiques municipales de transition écologique et sociale vont dans le bon sens. Un autre levier d'action de la Ville est la commande publique.

Pour atténuer le changement climatique tout en s'y adaptant, pour préserver la biodiversité et le bien-être animal et pour favoriser l'inclusion locale et sociale, la Ville de Bègles prend des engagements forts dans sa politique d'achats de biens et de services : nous privilégions les partenaires proposant des produits durables, vertueux, au cœur de circuits de recyclage. Nous aménageons des bâtiments végétalisés, adaptés à la chaleur et à la biodiversité. Nous attribuons les marchés alimentaires aux entreprises respectueuses du bien-être animal et produisant de la nourriture biologique. Nous accordons une place de choix à l'insertion sociale des personnes pour lutter contre toute forme de discrimination.

Plus que jamais, l'action locale revêt un sens écologique. Il faut utiliser tous les mécanismes dont nous disposons ; c'est pourquoi l'achat public durable est aux fondements de la ville de demain.

La Ville de Bègles s'est fixé un objectif de neutralité carbone pour répondre au défi climatique qui s'impose à tous et déploie son plan d'actions dans des secteurs aussi divers que les mobilités, l'énergie, l'habitat, la nature, l'alimentation, les déchets, la lutte contre les inondations ou encore l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Au-delà de la lutte contre le changement climatique, la Ville est fortement engagée dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité (70% d'alimentation bio préparée dans la cuisine centrale, évolution des zonages du Plan Local d'Urbanisation Métropolitain, acquisition foncière, etc...), ainsi que dans la promotion du bien-être animal.

Dans cette optique, la charte souligne les engagements et l'implication de la commune afin de réaliser des achats les plus vertueux possibles.

La valeur incitative de la commande publique peut et doit être un objectif et une réponse aux grands enjeux environnementaux et sociaux.

L'intégration de clauses et de critères environnementaux dans les achats de la commune vise quatre objectifs :

1. L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
2. L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
3. LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ
4. LA RECHERCHE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Avec cette nouvelle charte, la Ville de Bègles souhaite encourager les opérateurs économiques partenaires à prendre en compte ces objectifs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « Climat et résilience »)

VU l'article L 3-1 du Code de la commande publique

CONSIDÉRANT le plein engagement de la commune dans la transition écologique et sociale

CONSIDÉRANT sa volonté de mobiliser l'ensemble des leviers pour y parvenir et la valeur incitative de la commande publique auprès des opérateurs économiques partenaires

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter la charte de l'achat public durable de la Ville de Bègles.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 13 février 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Olivier GOUDICHAUD

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

VILLE DE BÈGLES

La Charte de l'achat public durable

à Bègles



MON VILLAGE
URBAIN



mairie-begles.fr



Le mot des élus



Clément Rossignol Puech

Maire de Bègles
Vice-président de Bordeaux Métropole

Pierre Ouallet

Adjoint délégué
à la Transition Ecologique

Réduire son empreinte sur l'environnement, que l'on soit un particulier, une entreprise ou une administration, est nécessaire pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Tous les efforts comptent : d'environ 9 tonnes de CO² émises par an et par personne à un objectif de 2 tonnes, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir.

Les Françaises et les Français sont nombreux à multiplier les démarches individuelles pour limiter leurs émissions de gaz à effets de serre. Mais ils ne sont pas les seuls à pouvoir agir. La responsabilité des collectivités territoriales est d'autant plus importante que leurs domaines d'action sont nombreux : énergies, mobilités, habitat, nature, gestion des déchets et des ressources, etc.

A Bègles, un premier « bilan carbone de territoire » confirme que nos politiques municipales de transition écologique et sociale vont dans le bon sens. Un autre levier d'action de la Ville est la commande publique.

Pour atténuer le changement climatique tout en s'y adaptant, pour préserver la biodiversité et le bien-être animal et pour favoriser l'inclusion locale et sociale, la Ville de Bègles prend des engagements forts dans sa politique d'achats de biens et de services : nous privilégions les partenaires proposant des produits durables, vertueux, au cœur de circuits de recyclage. Nous aménageons des bâtiments végétalisés, adaptés à la chaleur et à la biodiversité. Nous attribuons les marchés alimentaires aux entreprises respectueuses du bien-être animal et produisant de la nourriture biologique. Nous accordons une place de choix à l'insertion sociale des personnes pour lutter contre toute forme de discrimination.

Plus que jamais, l'action locale revêt un sens écologique. Il faut utiliser tous les mécanismes dont nous disposons ; c'est pourquoi l'achat public durable est aux fondements de la ville de demain.

UNE CHARTE POUR DES ACHATS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

La Ville de Bègles s'est fixé un objectif de neutralité carbone pour répondre au défi climatique qui s'impose à tous et déploie son plan d'actions dans des secteurs aussi divers que les mobilités, l'énergie, l'habitat, la nature, l'alimentation, les déchets, la lutte contre les inondations ou encore l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Au-delà de la lutte contre le changement climatique, la ville est fortement engagée dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité (70% d'alimentation bio préparée dans la cuisine centrale, évolution des zonages du Plan Local d'Urbanisation Métropolitain, acquisition foncière, etc.), ainsi que dans la promotion du bien-être animal.

Dans cette optique, la charte souligne les engagements et l'implication de la commune afin de réaliser des achats les plus vertueux possibles.

La valeur incitative de la commande publique peut et doit être un objectif et une réponse aux grands enjeux environnementaux et sociaux.

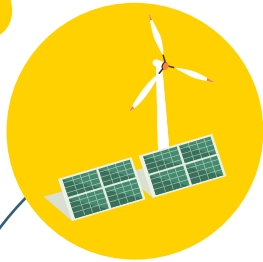
L'intégration de clauses et de critères environnementaux dans les achats de la commune vise quatre objectifs :

- 1. L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 2. L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 3. LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ**
- 4. LA RECHERCHE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL**

La Ville de Bègles encourage ainsi les opérateurs économiques partenaires à prendre en compte ces objectifs.

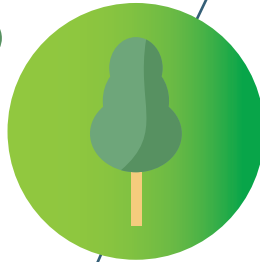
Sommaire

p6



L'ATTÉNUATION
DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

p8



LA LUTTE CONTRE
L'ÉROSION DE LA
BIODIVERSITÉ

p7



L'ADAPTATION AU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

p9



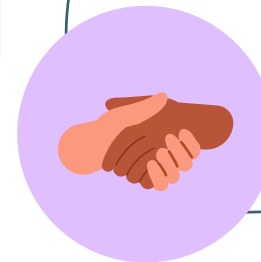
LA RECHERCHE
DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL

p12



DES ACHATS
COMMUNAUX
PLUS ACCESSIBLES
AUX TPE/PME

p11



LE DÉVELOPPEMENT
DE L'INCLUSION
SOCIALE

L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



- Réaliser des achats plus sains et vertueux en analysant les offres au regard de critères d'attribution relatifs à la démarche de développement durable proposée par les candidats pour réaliser les prestations et les travaux.
- Réaliser des achats durables en exigeant des certifications environnementales et écologiques au stade des spécifications techniques
- Promouvoir des modes de déplacement apaisés et accroître le contrôle des émissions polluantes :

- dans le cadre de l'exécution des marchés, des livraisons raisonnées sont organisées dans une logique de moindre consommation !

- dès lors que cela est possible, les marchés de fournitures de denrées alimentaires prévoient des appellations d'origine pour permettre des achats limitant les trajets des produits (AOP, IGP, AOC, etc...)

- En intégrant **des clauses imposant le réemploi, la réutilisation, le recyclage** dans les cahiers des charges
- En promouvant l'utilisation de **matériaux biosourcés**, via l'inscription de clauses techniques dans les cahiers des charges
- En veillant à promouvoir la **réparabilité** dès que cela est possible, réduisant ainsi un réassort neuf trop fréquent.

● Via des consultations évaluées sur la base de critères portant sur la capacité des opérateurs :

- à trier les déchets
- à réaliser des économies d'énergies

- à proposer **des solutions de production d'énergies renouvelables et/ou de performance énergétique.**



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Encourager l'émergence de solutions innovantes via l'ouverture aux variantes, pour permettre notamment la désimperméabilisation et la végétalisation des sites concernés par la réalisation de travaux portés par la Ville de Bègles.

● Définir les besoins de la Ville, dans le domaine des marchés de travaux, au regard d'éléments clés tels que la prise en compte de l'adaptation à la chaleur (*via une définition du besoin tenant compte du choix des couleurs, des ombrières, des matériaux perméables etc...*)

- Maintenir des **objectifs de végétalisation** dans les aménagements



LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

- **Intégrer des appellations / labels en faveur de la biodiversité** dans les cahiers des charges dès que cela est en lien avec l'objet du marché (*FSC, Rainforest alliance, Bio, Ecocert, etc...*)

- **Prendre en compte la biodiversité dans les nouvelles constructions de bâtiments** (nichoirs, ajustement des périodes de travaux, évitement-réduction des projets et compensation si aucune solution alternative ne peut être mise en œuvre).



LA RECHERCHE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

- **Encourager, le choix d'attributaires réalisant les prestations dans une dynamique respectueuse du bien-être animal**, au travers de la rédaction de clauses et spécifications techniques dans les cahiers des charges des marchés d'achat de denrées alimentaires



- **Attribuer les marchés de denrées à des d'abattoirs pratiquant l'abattage avec étourdissement**, via l'insertion de clauses techniques dans les cahiers des charges.

- **Exiger un engagement responsable** vis-à-vis de l'utilisation des antibiotiques en élevage, en prévoyant des clauses techniques dédiées dans les marchés passés par la Ville.

- **Analyser le temps de transport entre le lieu de production et le lieu d'abattage des animaux** pour l'alimentation, afin de limiter le temps de transport des animaux entre l'exploitation et l'abattoir, au travers de critères d'attribution dédiés, permettant le choix de l'offre la plus conforme aux engagements de la commune.

DES ACHATS DURABLES, C'EST AUSSI :

- L'INCLUSION SOCIALE
- L'ACCESSIBILITÉ DES TPE/PME À LA COMMANDE PUBLIQUE

Ces lignes directrices peuvent notamment être soutenues par l'innovation.

La ville de Bègles, consciente que la commande publique est un puissant levier du développement durable (tant par les montants dépensés, que par les outils d'achat disponibles), intègre dans ses consultations la clause sociale ainsi que les mécanismes réglementaires permettant d'attribuer des marchés aux TPE/PME.



LE DÉVELOPPEMENT DE L'INCLUSION SOCIALE

Bègles s'engage pour le développement de l'inclusion sociale. En matière de commande publique, elle veille à ce que chaque marché soit étudié au regard de son potentiel d'insertion :

- Impliquer les opérateurs économiques dans la réalisation d'objectifs d'insertion sociale :

- EN INTÉGRANT DES CLAUSES DÉDIÉES, DÈS QUE LE MARCHÉ LE PERMET, SANS EXCLUSION DE SECTEURS D'ACTIVITÉS.

- Poursuivre le partenariat avec le PLIE de référence : étudier conjointement chaque marché afin d'accroître le nombre d'heures d'insertion proposées aux bénéficiaires et les secteurs d'activité porteurs.
- Pour les marchés qui ne seraient pas porteurs en matière d'insertion par l'emploi, la Ville de Bègles prévoit le recours à la clause d'action sociale. Cette clause permet une approche immersive à une grande diversité de public, concourant ainsi à promouvoir l'inclusion sociale dans les achats.



DES ACHATS COMMUNAUX PLUS ACCESSIBLES AUX TPE/PME

> L'EXEMPLE D'UN MARCHÉ AU SERVICE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE GLOBALE, DURABLE ET SENSIBLE AU BIEN-ÊTRE ET À LA SANTÉ DES HABITANTS

APPLICATION DES MÉCANISMES RÉGLEMENTAIRES :

- **adaptation des procédures au tissu économique** (marchés de faible montant, marchés réservés...)
- **allotissement**, en fonction des secteurs et métiers concernés
- **clauses de réexamen**
- **introduction de variantes**

DÉVELOPPER UNE CONNAISSANCE DU MILIEU FOURNISSEURS :

- **généralisation d'un sourcing pro-actif** sur la base d'une cartographie des achats
- **réalisation d'une veille économique**

ET METTRE EN ŒUVRE LE DISPOSITIF INNOVATION DANS LES MARCHÉS (VOIR P.13)

FOCUS

En dessous de 100 000€ HT (seuil en vigueur en juillet 2023), les marchés pour l'achat d'une solution ou prestation innovantes sont passés sans publicité ni mise en concurrence.

CONSEILS

Dépasser l'insertion cantonnée au secteur des travaux, afin que la clause bénéficie à un public plus large : secteurs de missions diversifiés, public féminin etc...

La ville de Bègles a fait le choix de conserver une cuisine Centrale en régie directe. Une traduction concrète des achats vertueux de la commune :



IMPRESSION

BLF Impression

RÉDACTION

Service Achat
et Commande Publique
(Bordeaux Métropole)

Service Transition Ecologique
Service Stratégie Financière
et Appui au pilotage
(Ville de Bègles)

MISE EN PAGE

Direction de la
communication

PARUTION

Février 2024

INFOS PRATIQUES
& CONTACTS

Service Achat
et Commande Publique

Pôle Territorial Sud
Bordeaux Métropole

28 avenue Gustave Eiffel
33600 Pessac

c.strzalkowski@bordeaux-metropole.fr
jc.viel@bordeaux-metropole.fr

www.mairie-begles.fr

